

PÔLE AUTISME ET SOINS ADULTE

Charte Visite des familles - Covid-19

Objectif

Définir les conditions d'autorisation de visite et les modalités de mise en œuvre de celle-ci, suite annonce du Gouvernement du 19.04.2020.

Quand?

Du lundi au vendredi de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00 (hors jour férié). Les familles qui souhaiteront pouvoir rendre visite à leur proche devront en formuler la demande auprès de la Direction, en indiquant leur disponibilité. La date et l'heure de la visite seront fixées.

Qui?

Les proches qui sont habituellement en contact régulier avec les résidents pourront leur rendre visite. Seuls les adultes seront autorisés, dans la limite de 2 personnes maximum.

Rythme ?

Il sera autorisé 1 visite/semaine maximum et pour une durée d'1 heure maximum.

Comment?

Chaque visite devra se dérouler comme suit :

- 1) A l'arrivée des proches à l'accueil de chaque structure : contrôle des températures corporelles : si personne fébrile et/ou symptomatique → ANNULATION de la visite ;
- 2) Lavage des mains au Gel Hydroalcoolique ;
- 3) Port d'un masque chirurgical et de gants fournis par l'établissement
- 4) Respect d'une distance minimale d'1mètre avec le résident : maintenir la distanciation sociale c'est-à-dire pas d'embrassade, pas de contact physique.

Consignes:

- ne pas apporter d'aliment, boissons, jeux, etc...
- ne pas entrer dans un lieu autre que celui où vous serez accompagnés.

Où ?

A la MAS : se rendre à l'entrée principale. Un référent vous accueillera. La visite aura lieu dans un studio à proximité + autour de la MAS en promenade. Distanciation à respecter si d'autres promeneurs sur le site.

Au FAM : se rendre à l'entrée principale. Un référent vous accueillera. La visite aura lieu dans un local à proximité + autour du FAM en promenade. Distanciation à respecter si d'autres promeneurs sur le site.

Après la visite?

- Les proches jettent leurs masques chirurgicaux et gants dans la poubelle qui leur sera indiquée, et se lavent de nouveau les mains au Gel Hydroalcoolique ;
- Une désinfection du local ayant servi à la visite sera réalisée (poignée de porte, chaises, table).



Date visite :

Heure visite : de H à H

Identité visiteur(s) :

-

-

Nom de la personne visitée :

-

En signant cette Charte, le(s) visiteur(s) s'engage(nt) à respecter l'intégralité du protocole de visite et des mesures sanitaires qui sont définies ;

Et déclare(nt) sur l'honneur ne pas avoir pris d'antipyrétique dans les 12 H (paracétamol ou aspirine) + absence de symptôme (ORL et/ou digestif) dans les 15 jours qui précèdent la visite.

Signature visiteur(s)